

Périgueux, le 21 septembre 2018

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :

**SNUipp – FSU Dordogne**

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 17 septembre 2018

Date / heure / lieu de la négociation :

**20 septembre 2018 - 15 heures**

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne –  
20 rue Alfred de Musset - PERIGUEUX**

### I – Participants :

- Représentants de l'organisation syndicale représentative concernée :
  - Madame LOUBIAT-FOUCHIER
  - Monsieur MIGNON
  - Monsieur DE LA BROSSE
- Représentants de l'administration :
  - Monsieur CAILLAUT, IA DASEN
  - Monsieur BREVET, Secrétaire général
  - Monsieur GRIFFOUL, Inspecteur adjoint à l'inspecteur d'académie, chargé du 1<sup>er</sup> degré

### II – Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) et réponses apportées par l'administration :

#### Revendications de l'organisation syndicale

- Evaluations standardisées et imposées venant en contradiction avec les compétences quotidiennement mises en œuvre par les enseignants
- Evaluations manquant de bienveillance et mettant en difficulté les élèves
- Evaluations n'ayant aucun effet sur les apprentissages
- Inutilité d'une remontée des résultats au niveau national
- Formation des enseignants, sur public désigné, imposée

L'ensemble de ces éléments ont contribué à créer un véritable mal-être.

#### Réponses de l'administration

- Evaluations compatibles et non contradictoires avec le référentiel de compétences des enseignants, notamment avec celle « agir en fonctionnaire de l'Etat ». Elles présentent un caractère obligatoire.
- Nécessité de disposer d'outils telles les évaluations eu égard aux difficultés existantes des élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. L'objectif n'est pas d'établir un classement, mais de disposer de points de repère sur les acquis et les besoins des élèves. Elles sont une aide pour mieux adapter l'enseignement.

- Evaluations nouvelles, élaborées selon une méthode et un calendrier permettant de garantir une réelle qualité.
- Renforcement de l'accompagnement des équipes (suivi par les IEN, formations à destination des enseignants de CP, mobilisation des RASED).

### **III - Conclusions de la négociation**

- les points d'accord :  
nécessité d'un accompagnement des enseignants
  
- les points de désaccord :  
contenu et intérêt des évaluations

L'Inspecteur d'académie

Les représentants syndicaux,

Jacques CAILLAUT